

# éc a l

## **Ai-je l'obligation d'effectuer un stage après l'obtention de ma maturité/baccalauréat, afin d'accéder aux programmes Bachelor. Quelles conditions doivent être remplies (temps, métier choisi ?)**

Une expérience du monde du travail de 36 semaines à temps plein en lien avec la filière choisie, **ou** l'attestation de réussite de l'Année Propédeutique de l'ECAL ou d'une classe passerelle reconnue préparant aux Hautes écoles d'art, est obligatoire pour pouvoir s'inscrire en Bachelor Communication visuelle (Design graphique/ Photographie/Media & Interaction design/Cinéma) et Bachelor Design industriel et de produits.

Cette expérience est recommandée mais pas obligatoire concernant le Bachelor Arts visuels.

L'ECAL propose ainsi une Année Propédeutique mais n'aide en revanche pas les candidats à trouver un stage dans la pratique professionnelle pour l'inscription en Bachelor.

## **Est-ce imaginable d'accéder directement en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année Bachelor ?**

Dans certains cas, une reconnaissance d'acquis peut-être octroyée sous forme de crédits ECTS, en fonction des formations antérieures suivies par un candidat. Une décision en ce sens n'est prise par la direction de l'ECAL qu'à la suite du processus d'admission et après remise d'un dossier artistique, détaillant toutes les formations effectuées (type, domaine, compétences, cours, crédits, résultats, etc.).

## **Puis-je participer au concours d'entrée pour l'admission en Bachelor si je n'ai pas les titres requis ?**

Pour des candidats faisant preuve d'un talent artistique hors du commun, l'ECAL peut exceptionnellement renoncer à exiger un des titres requis pour accéder au concours d'entrée en Bachelor.

Cette démarche concerne les candidats qui n'ont achevé aucune formation et qui n'ont aucun diplôme. Le candidat doit effectuer au préalable une demande écrite au directeur de l'ECAL comprenant : une lettre de motivation, un CV et un portfolio. Cette demande doit être envoyée pour le **9 avril 2019 dernier délai**. Si la dérogation est accordée, la procédure d'admission est similaire à celle suivie par les autres candidats.

Les candidats qui sont âgés de moins de 25 ans au moment du dépôt de candidature accomplissent, en vue de l'admission en Bachelor : une maturité professionnelle s'ils sont porteurs d'un CFC, ou une maturité spécialisée s'ils sont porteurs d'un diplôme d'une école de culture générale (ECG).